



ccig.ch



La voix des entreprises
genevoises depuis 1865

GENÈVE ÉCONOMIE



Août 2025
No 6



UNE TRANSMISSION RÉUSSIE EST UNE FIN DE CARRIÈRE HEUREUSE !

N°1 en Suisse
2000 produits

20 agences
1000 transactions/an

Tél. 022 700 22 22
pme@remicom.com

REMI(COM)

TRANSMISSION D'ENTREPRISES

www.remicom.com

ÉDITORIAL



Rentrée sous haute tension : la CCIG monte au front

VINCENT SUBILIA
Directeur général

Les lignes de fracture géopolitiques se redessinent abruptement et les droits de douane de 39 % imposés par l'administration Trump à la Suisse, entrés en vigueur en date du 7 août où j'écris ces lignes, frappent de plein fouet nos exportateurs genevois, lesquels font face à une situation d'une gravité exceptionnelle. Face à cette décision injustifiable, la CCIG invite incessamment le Conseil fédéral à identifier une solution négociée avec les États-Unis ; elle l'engage également à mettre en œuvre sans délai toutes mesures, notamment fiscales, de nature à soutenir nos entreprises.

Dans ce contexte de forte volatilité, chaque action que nous entreprenons ne cesse de démontrer notre capacité à créer des ponts, à affirmer le rôle de Genève et à ouvrir de nouveaux horizons pour nos entrepreneurs. Fidèle à sa vocation historique de soutien à l'exportation et à la croissance de nos opérateurs économiques – rappelons que la CCIG fut à l'origine, en 1954, du précieux carnet ATA, devenu un outil incontournable du commerce mondial –, la Chambre développe un programme ambitieux de délégations économiques.

DES DÉLÉGATIONS STRATÉGIQUES

Notre mission qui s'est tenue du 25 au 27 juin au Kosovo, pays en pleine croissance

avec la démographie la plus jeune d'Europe, en est un exemple éloquent : une vingtaine d'entreprises lémaniques y ont exploré les nombreuses opportunités dans les secteurs de la technologie, des textiles, de l'immobilier et de l'agroalimentaire.

Cet hiver, notre délégation économique à Lyon, organisée en partenariat avec la CCI France Suisse, a confirmé l'importance stratégique de nos relations transfrontalières. L'automne s'annonce tout aussi prometteur avec notre délégation MENA vers Dubaï et Le Caire, deux destinations qui illustrent la dynamique économique du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, notamment dans les secteurs de l'innovation technologique et des services financiers. En novembre, la Catalogne sera également à l'honneur avec une délégation centrée sur les sciences de la vie et la biotechnologie, deux domaines d'excellence du tissu économique lémanique.

LA 14^e ÉDITION DU CONGRÈS MONDIAL DES CHAMBRES

Autre point d'orgue de la rentrée : Melbourne deviendra le théâtre du 14^e Congrès mondial des Chambres, où sera portée haut la voix de Genève et de la Suisse dans le réseau global des Chambres de commerce, que j'ai

l'honneur de présider au niveau national. Nous y réaffirmerons l'importance de défendre, ensemble, nos intérêts économiques communs, en Suisse comme à l'étranger.

Sans oublier que la vocation des Chambres trouve écho dans la Genève internationale, première capitale diplomatique au monde, berceau et bastion du multilatéralisme, véritable « hub » de la gouvernance mondiale, aujourd'hui fragilisée, mais plus nécessaire que jamais.

DE FRUCTUEUSES SYNERGIES LOCALES ET INTERNATIONALES

Les délégations économiques que nous pilotons ne sont pas de simples missions commerciales ; elles sont le fruit d'une stratégie d'ouverture réfléchie. Chaque destination est choisie pour son potentiel spécifique et sa complémentarité avec les forces de notre économie lémanique. Par ailleurs, la Maison de l'économie est également le siège de plusieurs Chambres bilatérales, qui renforcent l'ancrage de Genève dans les dynamiques mondiales.

Résolument tournée vers l'avenir, la Chambre de commerce œuvre au quotidien pour intensifier les coopérations, tout en défendant les intérêts de nos entreprises et de notre économie. ■

« Tout est en mouvement,
l'immobilité n'existe pas. »

Jean Tinguely

SOMMAIRE

LA CHAMBRE

La Chambre est reconnue « Great Place to Work », un label reposant sur une culture d'entreprise forte : la crédibilité, le respect, l'équité et l'esprit d'équipe. Une belle distinction pour la CCIG mais aussi un objet de fierté pour les collaborateurs. ▶ P.2

DOSSIER

Impôt sur les résidences secondaires, identité électronique, initiative piétonne, loi sur la mobilité, logements en coopérative, les objets des votations, fédérales et cantonales, du 28 septembre prochain sont nombreux et les implications importantes. Analyses et prises de position de la Chambre. ▶ P.4-5

INTERNATIONAL

Acteur mondial des investissements directs étrangers, l'Association mondiale des agences de promotion des investissements (WAIPA) a célébré à Genève son 30^e anniversaire, événement durant lequel « Une décennie d'investissement pour le bien » a été lancée. Interview de son directeur, Ismail Ersahin. ▶ P.6

Une solution suisse
**Sans contrainte.
Pratique. Efficace.**

OUI à l'e-ID
le 28 septembre 2025



eid-suisse-oui.ch

LA CHAMBRE

La CCIG labellisée « Great Place to Work » !



Directeur opérationnel et directeur général adjoint, Romain Duriez se félicite de cette étape importante dans la politique RSE de la CCIG qui souligne la fierté des équipes à servir les Membres mais aussi, plus généralement, le territoire : « Nous agissons concrètement et au quotidien pour le bien de l'économie genevoise, et ce label constitue un élément de motivation et de reconnaissance fort pour l'ensemble de nos équipes. Il vient saluer le travail effectué ces derniers mois, notamment dans la mise en place de groupes de travail transversaux pour améliorer la proposition de valeur et lancer de nouveaux services à destination des entreprises du canton. Il a également pour vocation de nous éclairer à l'avenir sur nos axes de progression, tant à l'intérieur qu'à destination de nos Membres. »

LA CONFIANCE DES ÉQUIPES

Avec un taux d'approbation de 83 % octroyé par les équipes, la Chambre se distingue par des relations professionnelles basées sur la confiance, ainsi que des conditions de travail favorables et stimulantes.

Pour la première fois de son histoire, la CCIG obtient le label « Great Place to Work ». Reconnu sur le plan international, il est attribué aux entreprises et aux organisations qui se distinguent par une excellente culture d'entreprise, alliant le respect, l'équité, un fort esprit d'équipe, l'engagement des collaboratrices et collaborateurs ainsi que la crédibilité et la confiance du management.

Adjoint de direction du Département promotion et soutien à l'économie (DPSE), Mario Marchesini a suivi le projet de certification « Great Place to Work » de manière opérationnelle depuis son lancement en mars dernier et souligne : « Cette certification représente un processus engageant pour nos équipes. Au-delà d'un label, c'est avant tout un baromètre très utile qui s'appuie sur cinq dimensions clés d'une culture d'entreprise forte : la crédibilité, le respect, l'équité, l'esprit d'équipe et la fierté. »

UN JALON IMPORTANT DANS LE CHEMIN RSE DE LA CCIG

La CCIG précise que cette première étape s'inscrit dans un plan plus large, concrétisé au sein d'une Green Team de huit collaboratrices et collaborateurs de la CCIG, qui agit sur trois axes principaux :

- la labellisation « Great Place to Work », qui vient d'être obtenue et qui représente une véritable fierté, tant pour les équipes que pour la gouvernance de la Chambre;
- un recueil de propositions priorisées en lien avec la politique RSE de la CCIG et sa charte durabilité;
- un processus de certification globale de sa politique RSE à horizon 2026.

UNE PREUVE DE RECONNAISSANCE QUI HONORE ET OBLIGE

Directeur général de la CCIG, Vincent Subilia s'est dit sincèrement honoré de cette distinction qui souligne tout d'abord l'engagement de la Chambre sur les sujets RSE mais surtout celui des équipes et qui oblige la direction à maintenir le cap pour le futur. « L'atteinte d'objectifs ambitieux

nécessite une forte cohésion d'équipe, une responsabilisation des collaborateurs et un haut niveau d'engagement. Je crois que nous conjuguons l'entier de ces paramètres à la CCIG, c'est ce qui fait notre force et qui nous permet de véhiculer une excellente image auprès de nos Membres pour lesquels nous sommes présents au quotidien. Nous les servons avec conviction pour les représenter et faire entendre leur voix dans le champ politique, mais également pour les connecter et les valoriser au travers de nos nombreuses actions et supports. »

C'est un excellent signal pour les 160 ans de la Chambre, année exceptionnelle à plus d'un titre et qui réserve à nos Membres encore de belles surprises pour le second semestre ! ».

LE POINT SUR L'ARBITRAGE

Comment se déroule un arbitrage administré par le Swiss Arbitration Centre ?

Lorsqu'un litige commercial survient entre deux entreprises – qu'elles soient basées en Suisse ou à l'étranger – il peut être réglé en dehors des tribunaux, par une procédure d'arbitrage. Si les parties ont prévu dans leur contrat de soumettre leurs différends au Swiss Arbitration Centre (le « Centre »), cette procédure suit un cadre précis.

La procédure d'arbitrage commence par une notification envoyée au Centre par la partie qui initie la procédure. Ce document décrit le litige et contient une demande formelle d'arbitrage. Le Centre transmet cette notification à l'autre partie qui bénéficie d'un délai pour répondre. À ce stade, les parties précisent également des éléments essentiels comme la langue de la procédure et le nombre d'arbitres (un ou trois). Le tribunal arbitral est ensuite constitué. Soit chaque partie désigne un arbitre et ces arbitres désignent alors le président, soit elles désignent

un arbitre unique. Les arbitres doivent être indépendants et impartiaux, et leur désignation est validée par le Centre.

Une fois le tribunal formé, une conférence d'organisation est tenue. Cette réunion permet de fixer les grandes étapes de la procédure : délais pour les échanges d'écritures, modalités de présentation des preuves, éventuelles auditions de témoins, etc. Le but est de garantir un déroulement clair, ordonné et adapté au litige.

Les deux parties présentent ensuite leurs arguments et preuves à tour de rôle par écrit. Selon les besoins, des audiences peuvent être organisées, en présentiel ou par vidéoconférence. Enfin, les arbitres délibèrent et rendent une sentence arbitrale, qui tranche le litige de manière définitive. Cette décision peut être exécutée dans de très nombreux pays, comme un jugement classique.

Tout au long du processus, le Centre encadre la procédure avec neutralité et rigueur, garantissant un processus structuré, professionnel et équitable pour toutes les parties impliquées. ■

Hébergé à la Maison de l'économie, le Swiss Arbitration Centre a été cofondé par la CCIG, dont elle est actionnaire. Vincent Subilia, directeur général de la Chambre, siège au sein de son Conseil d'administration.

 **Swiss Arbitration Centre**

CONTACT ET INFORMATIONS :
www.swissarbitration.org ou centre@swissarbitration.org



À louer
Chemin Grenet 21, Meyrin

12'000 m² de locaux logistiques, ateliers et bureaux

- Surface logistique de 12'000 m² divisibles dès 700 m² avec lumière naturelle, équipée de sprinkler et de racks pour palettes
- Ateliers artisanaux dès 500 m²
- Bureaux aménagés dès 300 m² avec terrasse
- Monte-charges de 6 tonnes
- Quais de déchargement privés
- Places de parc disponibles

Anne-Pascale Marchand

+41 22 707 46 66

apm@spgpartner.ch



HORLOGERIE

Les Geneva Watch Days ont le vent en poupe



Les Geneva Watch Days, qui réussissent le pari de réunir les grandes maisons horlogères et les (jeunes) marques indépendantes, s'amarrent au quai du Mont-Blanc, du jeudi 4 au dimanche 7 septembre prochain. Pour cette sixième édition, **Catherine Eberlé-Devaux**, directrice générale, et **Charris Yadigaroglu**, membre du Comité exécutif de ce rendez-vous phare, ont répondu à nos questions.

retrouver les Maisons établies, grandes ou petites, et découvrir les nouvelles pépites qui assurent la relève. L'exposition que nous présentons sous le Pavillon en est la plus belle preuve. « Prouesses », c'est le titre de l'exposition, réunit plus de 150 garde-temps contemporains de nos Maisons. L'entrée est gratuite, libre ou guidée par un guide certifié de la Fondation de la Haute Horlogerie.

VOUS PROPOSEZ DES POWER BREAKFASTS, À QUI S'ADRESSENT-ILS ?

C. E-D. : Chaque matin de 8 h 30 à 9 h 30 dans la Glassbox, les Power Breakfasts s'adressent à tous ceux qui ont envie de réfléchir à des sujets transverses, sur la société, l'économie, le management, et qui ont envie d'en discuter avec des patrons de maisons horlogères, mais pas que ! Nous invitons autour de nos tables des leaders d'autres secteurs pour que les échanges soient les plus riches possibles, et que chacun reparte avec une idée, un éclairage, une solution, un contact qui va l'aider, le nourrir.

QUELS COUPS DE CŒUR AIMERIEZ-VOUS PARTAGER AVEC NOS MEMBRES ?

C. E-D. : Le Calibership. Cette année, nous organisons pour la première fois un challenge horloger, qui sera le Top Chef de l'horlogerie. Le but est de régler un mouvement pour



Les GWD 2024 avaient accueilli 52 marques et quelque 800 visiteurs. L'édition 2025 promet un nouveau succès avec 67 marques.

qu'il soit aussi précis que possible, selon les normes de chronométrie du Contrôle officiel suisse des chronomètres (COSC), l'institut qui se charge de cette certification. Quarante mouvements à régler, pour 40 candidats dans deux catégories, les pros et les amateurs. Les amateurs seront coachés par les meilleurs élèves de l'École d'Horlogerie de Genève. Les tests du COSC prennent 17 jours, on connaîtra donc les vainqueurs 17 jours plus tard. Il faut aussi savoir être patient en horlogerie. L'idée derrière ce moment unique et fun est de montrer l'un des aspects du métier d'horloger - le réglage - et d'expliquer ce qu'est la précision d'un mouvement mécanique : éduquer le public tout en créant un moment ludique et convivial. Tous les jours dans le Culture Club du Pavillon GWD. ■

QUELLE EXPÉRIENCE SOUHAITEZ-VOUS OFFRIR POUR CETTE NOUVELLE ÉDITION ?

Charris Yadigaroglu : Nous souhaitons offrir plus qu'un simple salon, un véritable festival horloger ! Le format décontracté et très ouvert des Geneva Watch Days, associé au cadre unique de la rade de Genève et à la douceur de la fin de l'été, donnent à cet événement un caractère unique. Journalistes, détaillants, collectionneurs et grand public y trouvent tous leur compte. C'est une édition pensée pour être à la fois inclusive – avec toutes les variétés de Maisons horlogères, pour tous les publics – et complète : on détaille la culture horlogère, on explique les métiers, on discute, on réfléchit ensemble.

AU REGARD DE L'INCERTITUDE DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE, LES MARQUES HORLOGÈRES VOUS ONT-ELLES SUIVI AVEC LE MÊME ENGOUEMENT QUE L'AN DERNIER ?

C. Y. : Oui – elles ont non seulement suivi, mais l'engouement est encore plus fort que l'année dernière ! Les Geneva Watch Days rassembleront en 2025 pas moins de 67 marques ! Ce résultat réjouissant est certainement la conséquence logique de l'importance grandissante du salon dans le calendrier horloger international, mais aussi parce que les GWD proposent justement aux marques participantes un format léger et flexible. Les contraintes et les frais de participation sont beaucoup moins élevés que dans les salons traditionnels.

COMMENT PARVENEZ-VOUS À CRÉER DES PONTS ENTRE LES GRANDES ET LES PETITES MARQUES ?

Catherine Eberlé-Devaux : Le lien qui anime les Maisons participantes aux GWD est l'amour pour la Belle Horlogerie et l'envie de la promouvoir ensemble, dans toute sa diversité. Nous sommes tous conscients que cette diversité fait notre force, c'est un pouvoir de séduction pour les collectionneurs, la presse et les détaillants qui viennent



ANNIVERSAIRE

GENILEM célèbre ses 30 ans

Depuis 1995, GENILEM (Génération Innovation Lémanique) soutient la création de PME et œuvre pour une économie innovante, robuste et durable. Devenue incontournable dans le paysage entrepreneurial romand, l'association a accéléré le développement de plus de 330 entreprises qui ont engendré plus de 3 000 emplois.

Issue d'un partenariat public-privé, avec la CCIG comme membre fondateur, GENILEM repose sur un accompagnement structuré et résolument tourné vers l'humain. La CCIG collabore avec cet accélérateur de réussite entrepreneuriale pour promouvoir une prospérité économique durable. ■

EUPOROS SA, LA RÉFÉRENCE DANS LE COMMERCE DE MÉTAUX PRÉCIEUX DEPUIS 2010



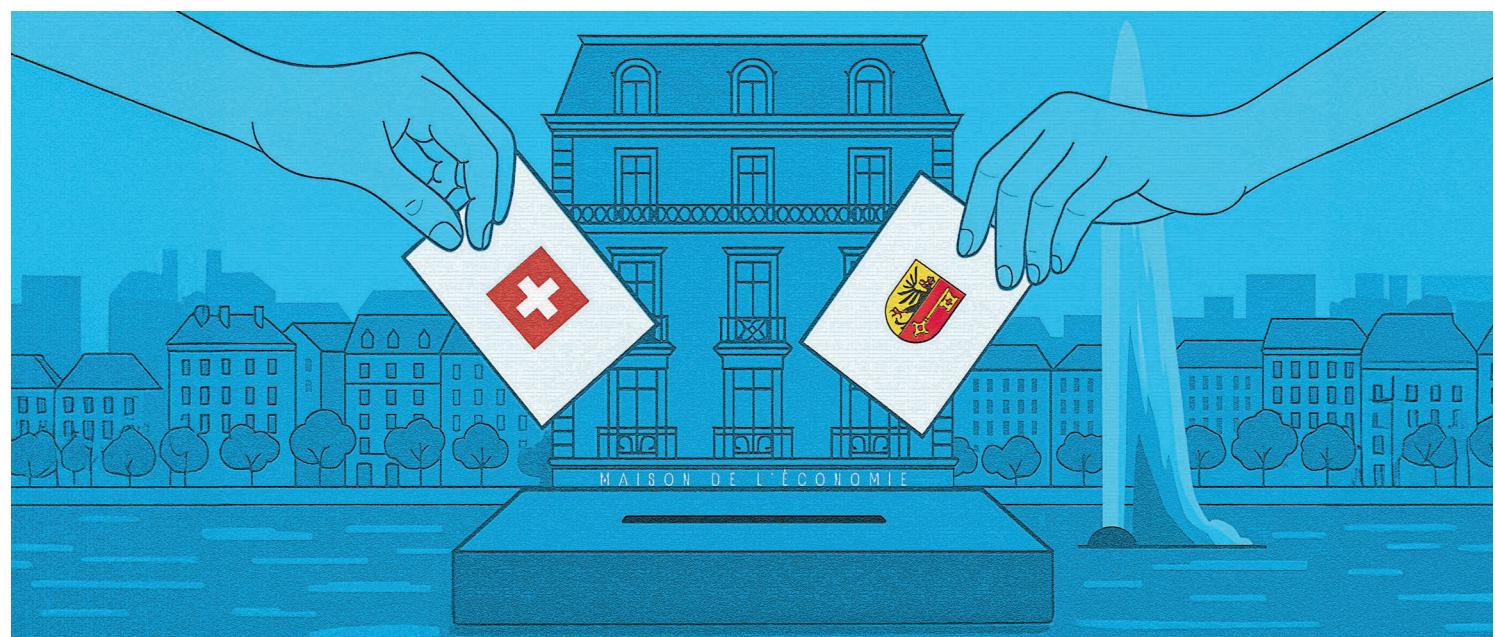
EUPOROS

Contactez nous : +41 22 552 13 15
World Trade Center II, 1215 Genève

**INVESTISSEZ DANS
VOTRE AVENIR!**

Votations fédérales et cantonales du 28 septembre 2025 : chaque voix compte!

Impôt sur les résidences secondaires, identité électronique, initiative piétonne, loi sur la mobilité, logements en coopérative, les objets des prochaines votations fédérales et cantonales sont nombreux et les implications importantes, à l'échelon national pour les propriétaires et au niveau cantonal pour les locataires et les usagers de la route. Comme à l'accoutumée, la Chambre monte au créneau.



Impôt sur les résidences secondaires et la valeur locative : une réforme aux conséquences inquiétantes

Le 28 septembre prochain, les citoyens suisses devront se prononcer sur un projet de réforme fiscale aux implications importantes, en particulier pour les propriétaires de leur logement. Présentée comme une modernisation du système, cette réforme vise notamment à supprimer la valeur locative, un revenu fictif actuellement imposé aux propriétaires occupant leur propre bien. Si cette suppression semble de prime abord séduisante, elle s'accompagne en réalité d'une série de mesures qui soulèvent de sérieuses réserves.

Le projet comporte deux volets étroitement liés. Le premier est une modification de la loi fédérale sur l'imposition de la propriété du logement. Le second, qui sera seul soumis à la votation populaire, est un arrêté fédéral autorisant les cantons à instaurer un impôt sur les résidences secondaires. Les deux volets sont indissociables : en cas de refus, aucun des deux n'entrera en vigueur.

Au cœur de la réforme se trouve donc la suppression de la valeur locative, réclamée de longue date par une partie des propriétaires. Cependant, cette suppression entraîne de profonds ajustements du système fiscal, qui, dans leur ensemble, se révèlent particulièrement défavorables aux propriétaires occupants. En effet, la réforme prévoit également la suppression des déductions fiscales pour les frais d'entretien des immeubles privés, sauf s'ils sont loués ou affermés. Cela signifie que

les propriétaires qui entretiennent leur logement principal ne pourront plus déduire ces coûts de leur revenu imposable. Pire encore, la déduction pour les investissements écologiques disparaît elle aussi au niveau fédéral, bien que les cantons puissent l'autoriser de manière transitoire jusqu'en 2050.

La réforme va plus loin en limitant fortement la déduction des intérêts passifs privés. Jusqu'à présent, ces intérêts — souvent liés à l'hypothèque — pouvaient être déduits en partie, ce qui permettait de rendre l'acquisition d'un logement plus abordable pour de nombreux ménages. Désormais, seuls les intérêts liés à des immeubles loués seront encore partiellement déductibles. Pour les propriétaires occupants, une modeste déduction transitoire de 5 000 francs (10 000 francs pour un couple) sera accordée lors de l'acquisition primaire du logement, mais elle sera

« Loin de simplifier le système, cette réforme risque de créer de nouveaux déséquilibres. »

réduite progressivement sur dix ans. Ce changement représente un obstacle supplémentaire à l'accès à la propriété, notamment pour les jeunes ménages ou la classe moyenne.

Loin de simplifier le système, cette réforme crée de nouveaux déséquilibres. Les propriétaires-bailleurs continueront de bénéficier de certaines déductions, tandis que les propriétaires de leur résidence principale verront leurs charges fiscales augmenter. À Genève, par exemple, cette réforme entraînerait un coût supplémentaire estimé à 68 millions de francs par an pour les propriétaires genevois.

En résumé, le projet dépasse largement la seule suppression de la valeur locative. Il modifie profondément le cadre fiscal du logement, au détriment des efforts de rénovation, de la transition énergétique et de l'accessibilité à la propriété. En affaiblissant les incitations à entretenir et rénover les bâtiments, il va à l'encontre des objectifs climatiques. En rendant la propriété plus coûteuse à long terme, il creuse les inégalités.

Pour toutes ces raisons, il est essentiel de bien comprendre les conséquences de cette réforme avant de voter. Une révision du système fiscal est peut-être nécessaire, mais pas à n'importe quel prix, et certainement pas de cette manière. Le 28 septembre, il est encore temps de voter **NON** à une réforme déséquilibrée et aux effets durables sur les finances des propriétaires et sur la politique énergétique du pays. ■



Finances cantonales : pourquoi soutenir les deux projets soumis au vote ?

Deux projets liés à la maîtrise des finances publiques seront soumis au vote prochainement. Ils visent à encadrer plus strictement la progression des charges de fonctionnement de l'État ainsi que la croissance de ses effectifs, en particulier lorsque les comptes sont déficitaires. Sans remettre en question le rôle de l'État ni sa capacité à investir, ces projets instaurent des mécanismes de frein budgétaire destinés à assurer une gestion plus durable.

Le premier projet introduit un principe : l'État ne pourra présenter un déficit budgétaire que si la croissance de ses charges reste inférieure ou égale à la croissance de la population cantonale. Ce critère démographique, objectif et mesurable, permet d'ancrer l'évolution des dépenses dans la réalité des besoins de la population.

Une dérogation reste possible, dans certaines limites (+1 % maximum), si elle est validée par le Grand Conseil. Les événements exceptionnels (crise sanitaire, catastrophe naturelle) ou des ajustements techniques (transferts entre collectivités) ne sont pas comptabilisés dans ce calcul afin de préserver la souplesse nécessaire à la gestion publique.

UN ENCADREMENT DES EFFECTIFS EN CAS DE DÉFICIT

Le second projet complète le dispositif en limitant la création de nouveaux postes dans l'administration cantonale lorsque le budget présente un excédent de charges. Concrètement, cela signifie qu'en cas de déficit, l'État ne pourra augmenter les effectifs permanents, sauf exception autorisée par le parlement, dans la limite de la croissance démographique.

L'éducation est exclue de cette règle : de nouveaux postes pourront continuer à être créés en fonction de l'évolution des effectifs scolaires. Les hausses de charges liées à des situations exceptionnelles sont également exclues de ce mécanisme.

« Maîtriser les dépenses publiques en période de déficit tout en préservant la capacité d'investissement. »

POURQUOI UN TEL ENCADREMENT ?

L'objectif affiché est d'éviter une augmentation structurelle et continue des dépenses de fonctionnement non financées. Ces mécanismes introduisent plus de rigueur et de prévisibilité dans la gestion publique, tout en laissant une certaine marge de manœuvre en cas de besoin.

Ils visent également à éviter un transfert de charges aux générations futures, en limitant l'endettement pour les seules dépenses d'investissement. Les finances publiques ayant bénéficié ces dernières années d'une conjoncture favorable, certains considèrent qu'il est raisonnable

d'en profiter pour consolider les équilibres budgétaires.

Ces projets ne visent pas à diminuer les prestations publiques, ni à restreindre l'investissement. Ils encadrent simplement la croissance des charges et des effectifs, lorsque la situation financière l'exige. En cas de besoin, des dérogations encadrées sont possibles. Le lien établi avec la croissance de la population permet d'assurer une certaine proportionnalité dans les efforts demandés.

En résumé, ces deux projets proposent des outils de pilotage budgétaire fondés sur des critères objectifs, permettant à l'État de mieux maîtriser ses dépenses en période de déficit, tout en préservant sa capacité d'intervention et d'investissement.

Voter OUI, c'est faire le choix d'un cadre clair et équilibré, adapté aux réalités actuelles et aux enjeux futurs. ■



Initiative 180 : des logements en coopérative, mais pas comme ça !

Actuellement, Genève construit en moyenne 2 500 logements par an. Si l'initiative est acceptée, presque tous les nouveaux logements devront être des coopératives. Cela ne tient pas compte des besoins variés des Genevois, qu'ils cherchent à louer, à acheter ou à accéder à des logements destinés à des revenus modestes. Or, la coopérative n'intéresse qu'une minorité, car elle a ses propres règles et contraintes.

Favoriser ce type de logement au détriment des autres pourrait gravement déséquilibrer l'offre de logements. Pour ceux qui ne souhaitent pas vivre en coopérative, la pénurie risque de s'aggraver dramatiquement. De plus, la méthode proposée pour obtenir les terrains est contestée : il ne s'agit pas de les acquérir de manière traditionnelle ou d'utiliser les terrains publics déjà disponibles, mais de recourir à la préemption et à l'expropriation de terrains privés. Le fonds LUP (Logement d'utilité publique), pourtant prévu pour financer les logements sociaux, serait détourné de sa mission essentielle, au profit de ces acquisitions.

Enfin, la création de ces logements coopératifs serait longue et

« Cette initiative impose un seul modèle de logement et ne répond pas aux besoins de la population. »

compliquée. Les méthodes agressives, opposées à la propriété privée, feront l'objet de multiples contestations. À cela s'ajouteront les invraisemblables lenteurs des projets sur des terrains publics. Cette initiative, qui veut imposer un seul modèle de logement coopératif, ne répond pas à l'ensemble des besoins de la population.

Pour l'ensemble de ces raisons, la CCIG recommande de **voter NON** à l'initiative 180. ■

Prises de position de la CCIG

Arrêté fédéral du 20 décembre 2024 relatif à l'impôt immobilier cantonal **Votez NON**

Loi fédérale du 20 décembre 2024 sur l'identité électronique et d'autres moyens **Votez OUI**

Initiative populaire 192 « Initiative piétonne : pour un canton qui marche » **Votez NON**

Loi modifiant la loi sur la mobilité (LMob) (Contreprojet à l'IN 192) **Votez OUI**

Question subsidiaire - Si l'initiative (IN) 192 et le contreprojet sont acceptés, lequel des deux a votre préférence ? **Contre-projet**

Initiative populaire 180 « Pour + de logements en coopérative » **Votez NON**

Initiative populaire 194 « OUI, je protège la police qui me protège ! » **Sans prise de position**

Loi sur la gestion administrative et financière de l'État 12574 **Votez OUI**

Loi sur la gestion administrative et financière de l'État 12575 **Votez OUI**



Initiative piétonne : un contre-projet réaliste est souhaité

L'initiative des Verts sur les aménagements piétons, bien qu'animee de bonnes intentions, manque de réalisme et risque d'entraîner des conséquences regrettables pour l'ensemble des usagers de la route. En voulant

imposer une vision unilatérale de la mobilité, elle entrave les autres modes de transport essentiels à la vie quotidienne de nombreuses personnes : transports publics, livraisons, véhicules d'urgence ou encore déplacements professionnels. Une mobilité équilibrée ne peut se construire au détriment des uns pour favoriser les autres.

Le texte prévoit en outre une dépense obligatoire de 40 millions de francs par an, sans aucune

précision sur la nature des projets financés, leur localisation, leur pertinence ou leur calendrier.

Cette absence de clarté ouvre la porte à des décisions arbitraires, sans garantie d'efficacité ni de cohérence territoriale. Un tel engagement budgétaire rigide est inacceptable dans un contexte où les ressources publiques doivent être utilisées avec discernement.

Ajoutons que cette initiative est tout simplement inutile.

Genève est déjà le canton de Suisse où l'on marche le plus, preuve que des infrastructures efficaces existent déjà. Il est donc bien plus sensé de renforcer ce qui fonctionne, de manière ciblée et pragmatique.

C'est précisément ce que propose le contre-projet : il soutient les aménagements en faveur de

la mobilité douce et améliore l'accèsibilité pour les personnes en situation de handicap, avec une signalétique claire et une approche adaptée aux besoins locaux. Sans dogmatisme ni dépenses incontrôlées.

La CCIG recommande donc de **voter NON** à cette initiative et de soutenir le contre-projet. ■

« De bonnes intentions mais un manque de réalisme qui risque d'entraîner des conséquences regrettables pour l'ensemble des usagers de la route. »

INTERNATIONAL

La Genève internationale doit redéfinir ses priorités



Victime d'un changement radical de paradigme, la Genève internationale vit des heures compliquées, notamment en termes de coupes budgétaires et de postes supprimés. Privée de cette manne, Genève risque également d'en souffrir par ricochet. Directeur du Centre d'accueil de la Genève Internationale (CAGI), Yannick Roulin entrevoit tout de même des opportunités.

DEPUIS LE GEL DE L'AIDE INTERNATIONALE PAR L'ADMINISTRATION AMÉRICAINE, QUEL EST VOTRE CONSTAT ?

Nous assistons à des changements profonds et durables. Aux coupes américaines s'ajoutent des baisses de financement de nombreux pays européens. Ces réductions budgétaires imposent aux organisations internationales (OI) et non-gouvernementales (ONG), dont celles sises à Genève, de procéder à une redéfinition de leurs priorités en termes de mandats et d'activités déployées, à des réorganisations internes et à des coupes dans le personnel.

À Genève, où environ 34 000 personnes travaillent dans ce secteur, ce sont des milliers d'emplois qui sont concernés. Avec évidemment un impact sur l'économie locale, sachant que la Genève internationale crée aussi de nombreux emplois indirects et induits, et qu'elle représente plus de 7 milliards de francs de dépenses par an.

QUELLES SOLUTIONS METTEZ-VOUS EN PLACE POUR ACCOMPAGNER LES EMPLOYÉS ET LEURS FAMILLES ?

Alors qu'une des missions du CAGI est d'accompagner les internationaux à s'installer et à s'intégrer dans la région, nous assistons à une situation inédite, avec des employés qui perdent leur travail et risquent de devoir quitter la Suisse. La plupart d'entre eux vivent dans la région lémanique avec leur famille depuis de nombreuses années et souhaitent y rester. Ces gens ont souvent des profils professionnels intéressants pour le secteur privé. Avec le soutien des autorités, nous tentons de les aider à retrouver un emploi sur Genève. Nous avons à cet égard organisé récemment une conférence sur l'accès au marché suisse du travail, à laquelle plus de 1200 personnes ont participé.

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTAT, NATHALIE FONTANET, A ANNONcé LA CRÉATION DE LA FONDATION POUR L'ADAPTATION DE LA GENÈVE INTERNATIONALE (FAGI). COMMENT S'INTÈGRE-T-ELLE DANS L'ÉCOSYSTÈME ACTUEL ?

Face aux développements en cours, les autorités publiques ainsi que le secteur privé ont pris diverses mesures d'urgence, afin d'aider les acteurs concernés à s'adapter à la nouvelle donne. Parmi ces mesures, la création de la FAGI, initiative conjointe de l'État de Genève et de la Fondation Hans Wilsdorf, est à saluer. Cette fondation pourra soutenir divers projets visant notamment à mutualiser des ressources, lancer de nouveaux modèles de coopération ou faciliter l'installation de nouveaux acteurs. Des coopérations avec le CAGI sont envisagées.

QUELLES OPPORTUNITÉS VOYEZ-VOUS POUR L'AVENIR ?

La Genève internationale fait face à des défis sans précédent. On assiste à un changement de paradigme, avec des conséquences difficiles, aussi bien pour les acteurs que pour les bénéficiaires de la coopération internationale. Mais comme dans toute crise, il peut aussi en ressortir des opportunités, notamment en termes de synergies et de coopérations entre les nombreuses institutions internationales, de redéfinition de mandats et de priorisation des tâches. ■

DROIT INTERNATIONAL

Accord entre l'Ordre des avocats de Genève et The Law Society of England & Wales

Le 6 juin 2025, la Bâtonnière Sandrine Giroud et le Président Richard Atkinson ont signé à l'Ambassade de Suisse à Londres un Protocole d'entente (MoU) historique entre l'Ordre des avocats de Genève et The Law Society of England & Wales.

« Il s'agit du premier accord de ce type entre nos deux institutions, fondé sur des valeurs partagées: la défense de l'État de droit, l'indépendance des avocats et l'accès à la justice. Cet engagement renforce les liens entre nos professions et souligne l'importance d'une coopération renforcée dans un contexte géopolitique incertain. », déclare Sébastien Collart, coprésident de la Commission des avocats de barreaux étrangers.

La signature a été précédée d'une table ronde de haut niveau, présidée par l'ambassadeur de Suisse au Royaume-Uni, M. Markus Leitner et modérée par Sébastien Collart, autour de thèmes essentiels pour les professions représentées par les deux institutions.

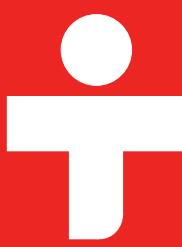


Sébastien Collart, l'ambassadeur Markus Leitner, Sandrine Giroud, Vincent Subilia et Vanessa Neil à la signature de l'accord.

clients privés britanniques dont la fortune dépasse 2 millions de livres sterling.

- En vigueur depuis début 2025, l'accord sur la reconnaissance des qualifications professionnelles (RPQ) établit un cadre entre la Suisse et le Royaume-Uni. Il permet aux professionnels qualifiés dans l'un des deux pays de faire reconnaître plus facilement leurs titres dans l'autre, quelle que soit leur nationalité. Des dispositions spécifiques sont également prévues pour certains professionnels du droit.
- Le partenariat entre l'Ordre des Avocats de Genève et The Law Society, signé à Londres le 6 juin 2025, prévoit notamment la défense commune des valeurs fondamentales de la profession, le soutien actif à l'indépendance et à la liberté d'exercice des avocats, en Suisse et à l'étranger, la promotion d'échanges professionnels et de formations croisées, une coopération concrète sur les enjeux liés à la RPQ et aux négociations FTA, et le développement de services juridiques internationaux au bénéfice de leurs membres et de leurs clients.

Pour Genève en particulier, l'engagement de l'Ordre des Avocats à défendre une profession forte, indépendante et à la hauteur des défis transnationaux du droit, est parfaitement reflété dans cet accord. ■



Journée
de droit
du travail

Organisée par
Me Gabriel Aubert
Me Anne Meier
Me Alexia Raetzo
30 septembre 2025
Genève - Palexpo

Informations et inscriptions: www.jdt-aubert.ch

PERSPECTIVES

WAIPA, l'acteur mondial des investissements directs étrangers

«Avec la CCIG, nous espérons renforcer nos liens avec l'écosystème genevois.»



**CEUVRANT DANS LE DOMAIN
DE L'INVESTISSEMENT DIRECT
ÉTRANGER DANS PLUS DE 116 PAYS,
POUVEZ-VOUS NOUS EN DIRE
DAVANTAGE SUR LA MISSION
DE LA WAIPA ?**

L'Association mondiale des agences de promotion des investissements a pour mission de promouvoir les investissements en vue d'une croissance durable et inclusive. Réunissant plus de 135 agences de promotion des investissements (API) de près des deux tiers des pays du monde, la WAIPA rassemble leurs voix, leurs besoins et leurs intérêts sous un même toit. Son ancrage institutionnel solide s'appuie sur des partenariats avec de nombreuses organisations internationales, telles que la CNUCED, l'ONUDI, l'OCDE, l'OIT et la Banque mondiale, pour n'en citer que quelques-unes.

La mission de la WAIPA vise également à renforcer les capacités des API en promouvant la coopération, en partageant les expériences et en donnant accès à des formations, des recherches ou encore des conseils en matière de politique. Elle fournit également une assistance technique de niveau international. L'adhésion est ouverte à toute agence, organisme gouvernemental ou entité dont la fonction principale est de promouvoir un pays, une subdivision politique ou un territoire en tant que destination ou source d'investissement.

**QUELLES SONT LES PREMIÈRES
DÉMARCHES À SUIVRE POUR LES
ENTREPRISES QUI CHERCHENT
À IMPLANTER UNE FILIALE À
L'ÉTRANGER ?**

Les étapes peuvent varier en fonction de trois facteurs clés :

Le 10 juillet, l'Association mondiale des agences de promotion des investissements (WAIPA) a célébré son 30^e anniversaire à Genève. Honorant trois décennies de promotion de l'investissement mondial, cet événement a également lancé «Une décennie d'investissement pour le bien». Son directeur, **Ismail Ersahin**, partage sa vision audacieuse aux Membres de la Chambre.

l'ampleur de l'investissement, le contexte du pays d'origine et le secteur d'investissement. En règle générale, la première étape consiste à recueillir des informations, à identifier les objectifs, à examiner les régions et à sélectionner un ou deux pays en fonction de l'adéquation de l'entreprise, des mesures d'incitation, de l'accès au marché et des talents. La deuxième étape est l'engagement initial. Il s'agit d'entrer en contact avec les missions diplomatiques et les API des pays présélectionnés afin d'obtenir des informations préliminaires, des éclaircissements sur les politiques et des informations sectorielles. La troisième étape est la recherche approfondie, qui comprend la réalisation d'analyses internes et la préparation d'évaluations de faisabilité en vue d'une prise de décision à grande échelle. Les dernières étapes sont l'identification du site, la facilitation de l'investissement, les travaux préparatoires et la mise en place, et enfin l'opérationnalisation et le suivi.

À L'OCCASION DU 30^E ANNIVERSAIRE DE LA WAIPA, VOUS VENEZ DE LANCER UNE «DÉCENNIE DE L'INVESTISSEMENT POUR LE BIEN». QUE VISEZ-VOUS AVEC CETTE INITIATIVE ET À QUI S'ADRESSE-T-ELLE ?

Nous vivons une époque de bouleversements et de fractures mondiales. Il n'a jamais été aussi urgent de canaliser les investissements directs étrangers vers un développement inclusif et durable. Notre objectif est d'amplifier l'effort mondial pour faire avancer l'agenda du développement durable. Grâce à une plateforme coordonnée, inclusive et limitée dans le temps, cette initiative vise à rassembler les gouvernements et les entreprises, à renforcer la volonté politique et à mobiliser l'investissement durable pour un impact à long terme.

QU'ATTENDEZ-VOUS DE VOTRE COOPÉRATION AVEC LA CCIG ?

Nous considérons la CCIG comme le porte-parole du secteur privé genevois, dont les Membres font vivre environ un cinquième de la population genevoise. C'est un fait très important - non seulement parce que Genève est notre maison, mais aussi parce qu'elle est au cœur de notre mission. Avec la CCIG, nous espérons renforcer nos

liens avec l'écosystème genevois, mais également contribuer à sa croissance économique et à son rôle unique de capitale mondiale du multilatéralisme.

QUELLE EST VOTRE VISION POUR L'AVENIR ?

Notre vision pour l'avenir est de transformer l'investissement en un catalyseur de prospérité inclusive. Nous aspirons à un monde où la pauvreté est réduite grâce à des investissements durables et responsables, rendus possibles par les partenariats que nous établissons, les initiatives que nous menons et les opportunités que nous contribuons à créer. ■



De dr. à g.: Isabelle Falconnier, directrice exécutive du Club Suisse de la Presse lors de la conférence de presse à l'occasion des 30 ans du WAIPA, Mohamed Al Musharrakh, CEO de Sharjah FDI Office - Invest in Sharjah, Ismail Ersahin, directeur exécutif et CEO de la WAIPA, Vincent Subilia, directeur général de la CCIG et président de CCIS, et James Zhan, président du conseil exécutif de la Conférence mondiale sur l'investissement de la WAIPA.

LES GRANDS PRIX DE L'ÉCONOMIE

16 septembre 2025
17 h 30
Bâtiment des Forces Motrices

Evénement réservé aux Membres

Avec le soutien de: République et Canton de Genève, OPI, point prod, événements & cérémonies, ccig

En partenariat artistique avec:

©Eckardt/Suisse-photosuisse

COMMUNAUTÉS

De nouveaux Membres à la Chambre

Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue à nos 75 nouveaux Membres, admis en mai, juin et juillet, dont:



Communication / Audiovisuel
HACKATHONS PLUS
KELTIX Sàrl
STROBOTECH PRESTATIONS & EVENEMENTS SA
THEWATCHES.TV SA
Conseil / Finance et fiduciaires
AGATHOSUNE SA
AGORA CONSEIL Sàrl
AXIOM CAPITAL Sàrl
BARKONSULTING Sàrl
ELEDA CONSULTING
ELITE OFFICE SA
FUUZE Sàrl
HOME_COUNTRY_PROJECTS
LB CONSULTING
LEVENSOHN & ROSENTHAL Sàrl
SAPAUDIA PARTNERS SWITZERLAND Sàrl
SHAKE YOUR BRAND Sàrl
SOW CONSULTING Sàrl
SYNAPS SYSTEMES Sàrl

Diplomatie
INTERNATIONAL INSTITUTE FOR DIPLOMACY - SWITZERLAND (IID)
Droit
ÉTUDE - M° MIHAELA VERLOOVEN
Énergie
GREEN BIOGAZ SOLUTION Sàrl
NAOENERGY SA
Événementiel / Loisirs / Éducation
COSUP SA
DESIGN TON FUTUR
Galerie d'art
GALERIE 38
Génie civil
PIASIO-HTP
Horlogerie / Joaillerie
ADMWATCH SA
MARLI SA - SARTORO GENEVE SA
Imprimerie
SETAPRINT AG
Location de véhicules
FRAIKIN SUISSE SA

Medical
SWISS MEDICAL ASSISTANCE Sàrl
ONG / Fondation / Organisation faîtière
CENTER FOR CIVILIANS IN CONFLICT (CIVIC)
UCCAS
Ressources humaines
ABCYS CONSULTING GROUP
CYCLONE PLACEMENT BY GALEANO
FLEX TALENT
GARY SA
INTEGRAL JOB SA
PRO-WATCH SA
Restauration & catering
ORDANAIS SA
Sécurité
LACS SA
NONIM Sàrl
Services / Informatique
DBA SOLUTIONS Sàrl
GORAN ERP SOLUTIONS



Impressum

GENÈVE ÉCONOMIE

Magazine de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

Parution:

10 numéros par an, 3800 exemplaires

Responsable d'édition: Elsa Floret

Coordination: Raphaële Sagne / Pierre Giamarchi

Rédaction: Mohamed Atiek, Elsa Floret, Pierre Giamarchi, Raphaële Sagne, Matia Trosic

Insertions: HP media SA, tél. 022 786 70 00

Graphisme: Fabrizio Rossi

Impression: Atar Roto Presse SA, Satigny

Contact et abonnements: publications@ccig.ch

Éditeur



Maison de l'économie
Bd du Théâtre 4 – 1204 Genève
Tél. + 41 (0)22 819 91 11
www.ccig.ch



imprimé en suisse

INTERNATIONAL

Mission économique au Kosovo

À la suite du Market Focus Kosovo et de la signature d'un accord de libre-échange entre l'AEELE et le Kosovo, la CCIG a organisé une délégation économique à Pristina du 25 au 27 juin, réunissant près de vingt chefs d'entreprises liégeoises.

Le programme comprenait des visites d'entreprises et des rencontres avec des figures politiques de premier plan, dont le premier ministre Albin Kurti.

Les échanges ont porté sur les priorités économiques du pays et des secteurs comme les technologies, l'énergie, l'agroalimentaire et le textile. Cette mission a souligné le dynamisme du Kosovo et réaffirmé le rôle de la CCIG dans l'internationalisation des entreprises et l'ouverture de perspectives d'affaires à ses Membres. ■



Les participants à la mission du Kosovo autour du premier ministre Albin Kurti.

RESSOURCES HUMAINES

De nouveaux talents à la CCIG

Raphaële Sagne

Avec 20 ans d'expérience en journalisme, communication et marketing digital, Raphaële a également accompagné le lancement et le déploiement de quatre entreprises à l'étranger, dont une en tant que partenaire-associée. Spécialisée en stratégie de contenu plurimédia, elle met sa plume et son expertise au service du département de la communication de la Chambre, de ses Membres et Partenaires, et prend la relève de Pierre Giamarchi pour la coordination éditoriale du magazine GENÈVE ÉCONOMIE.



Maxime Tréboux

Après un Master en Sciences Politiques et administration publique, Maxime a rejoint le Consulat général de Suisse à Marseille où il coordonnait une campagne de diplomatie publique. Il a également occupé plusieurs fonctions stratégiques au sein du département politique du Centre patronal. Depuis février, Maxime travaille activement au département Promotion et soutien à l'économie, où il développe notamment le pôle « études et analyses ». ■



Écho» Genevois

L'actualité politique et économique

Chaque trimestre, un éclairage précis sur les enjeux politiques et économiques à Genève. Abonnez-vous en scannant le QR-code.



LA VOIX DES ENTREPRISES GENEVOISES DEPUIS 1865

PARTENAIRES

PLATINE



Russell Bedford
Taking you further
Russell Bedford Fiduciare Genève SA

OR



ARGENT



BRONZE

